Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260605-DF2026-94-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/06/2026
Publication : 11/06/2026

VILLE DE
BOLBEC

DF 2026/94

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 05 juin 2026
Convocation du 28 mai 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

08 juin 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : …… 25
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 7
Nbre d'excusé sans pouvoir : 1
Nbre d'absent : …….. 0
Nombre de votants : ……... 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, MM. Raphaël GRIEU, Ludovic HÉBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAULT, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : Mmes Linda HOCDÉ, Suzanne LE TUAL, Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Sabrina AUBÉRY, Florence LELIEVRE, Myriam HUAULT

- Mme HOCDÉ avait donné procuration à Mme GERVAIS
- Mme LE TUAL avait donné à M. LESUEUR
- M. CAVELIER avait donné procuration à M. GRIEU
- M. ANQUETIL avait donné procuration à M. ORAIN
- Mme AUBÉRY avait donné pouvoir à Mme DEMOL
- Mme LELIEVRE avait donné procuration à Mme GOUDAL-MANOURY
- Mme HUAULT avait donné procuration à M. POTIER

Excusé sans pouvoir :
- M. David DUHAMEL

– – – – –

AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
CRÉATION 2026
BUDGET PRINCIPAL

– – – –

Monsieur Florian COURRAEY donne lecture de son rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-29,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

L'annualité budgétaire est un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement ou de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la commune doit inscrire la totalité de ces dépenses dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Celle-ci vise à planifier la mise en œuvre de dépenses d'investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter sur son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

…/…

Elle se décompose ainsi :

- De l'autorisation de programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux, etc.
- Des crédits de paiement (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

CONSIDERANT que le projet relatif aux travaux d'aménagement de sécurité sur la route départementale n° 149, en traversée de la Commune de Bolbec, a été retenu par le Département de la Seine-Maritime au titre de la préprogrammation 2026 des travaux de même nature ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, le Département demande les résultats d'appel d'offres avant fin novembre 2026 ;

CONSIDERANT que cette opération est susceptible de bénéficier d'un financement du Département de la Seine-Maritime ;

CONSIDERANT qu'il est dès lors nécessaire de créer cette opération en Autorisation de Programme, les travaux devant être réalisés principalement en 2027, il est proposé de répartir les Crédits de Paiement comme suit :

		Montant des CP		
Numéro et libellé du programme/opération	Montant de l'AP	2026	2027	2028
2026001 – Travaux d'aménagement RD 149 – **Dépenses réparties ainsi :**	460 000,00 €	5 000,00 €	450 000,00 €	5 000,00 €
Chapitre 20	15 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
Chapitre 23	445 000,00 €	0,00 €	440 000,00 €	5 000,00 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la création de l'Autorisation de Programme n° 2026001 « Travaux d'aménagement RD 149 » pour un montant de **460 000,00 €** ;
- Approuver la répartition des Crédits de Paiement comme suit :
  - 2026 : **5 000,00 €**
  - 2027 : **450 000,00 €**
  - 2028 : **5 000,00 €**
- Autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses afférentes à cette opération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ